

Contrat cadre pour la mise en place de titres restaurant

Les étapes

Commission d'appel d'offres

Séance du 16 septembre 2024 pour définir l'attributaire.

Réflexion sur la mise en place

- Qui sera bénéficiaire des titres restaurant ?
- Quel sera le montant de la valeur faciale de chaque titre ?
- Quel sera le montant de la participation que votre collectivité souhaite allouer à ses agents ?

Information sur le candidat retenu et son offre

Début octobre, le nom du candidat attributaire vous sera communiqué. Des réunions de présentation de l'offre retenue pourront être organisées.

Saisine du Comité Social Territorial

Dernière séance 2024 : 21 novembre.
Date limite de dépôt des dossiers le 11 octobre 2024. Modèles de saisine transmis début octobre.
Planning des séances 2025 à venir.

Délibération

Votre collectivité doit délibérer pour adhérer à la convention cadre rédigée par le CDG34 et pour valider les modalités de mise en place. Des modèles seront mis à disposition début octobre.

Retour des conventions signées

Retour des conventions signées à l'adresse direction@cdg34.fr

Prise de contact avec le prestataire

Pour la mise en place et la communication auprès des agents.